



**JEUX DU
QUÉBEC**
DE L'INITIATION VERS
L'EXCELLENCE SPORTIVE

NATATION ARTISTIQUE

**NORMES D'OPÉRATION
HIVER 2028**

DERNIÈRE MISE À JOUR 12 AOÛT 2026

JEUX RÉGIONAUX

HIVER 2027 ET 2028

CATÉGORIES ADMISSIBLES

HIVER 2027 - Qualification des régions

Sous forme d'événement régional* (nommé Jeux Régionaux) - **1^{er} novembre 2026 au 30 avril 2027**

La tenue d'un événement régional est obligatoire durant cette période afin de qualifier une région.

Cette même région doit obligatoirement tenir une compétition entre le 1^{er} novembre 2027 et le 6 février 2028 pour être éligible à la Finale provinciale.

*** Un événement régional peut prendre les formes suivantes :**

- Camp d'entraînement;
- Camp de sélection;
- Autre événement régional approuvé.

Un minimum d'un.e athlète du programme provincial ou national éligible selon les dates de naissance indiquées doit participer à l'événement régional.

Dates de naissance : entre le 16 mars 2010 et le 31 décembre 2015.

HIVER 2028 - Qualification des athlètes

Sous forme de compétition régionale (nommé Jeux Régionaux) - **1^{er} novembre 2027 au 6 février 2028**

ÉPREUVES	DATE DE NAISSANCE	PROGRAMMES	SEXE
Solo Jeunesse	01/01/2013 au 31/12/2015 entre le 1 ^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2015	Provincial et national	M + F
Duo Jeunesse	01/01/2013 au 31/12/2016 entre le 1 ^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016	Provincial et national	M + F
Figures Jeunesse	01/01/2011 au 31/12/2016 entre le 1 ^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2016	Provincial et national	M + F
Équipe Jeunesse	01/01/2011 au 31/12/2016 entre le 1 ^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2016	Provincial et national	M + F
Solo 17 ans et moins	01/01/2011 au 31/12/2015 entre le 1 ^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2015	Provincial et national	M + F
Duo 17 ans et moins	01/01/2011 au 31/12/2015 entre le 1 ^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2015	Provincial et national	M + F

Note importante :

- Les Jeux Régionaux doivent être sanctionnés par NAQ (voir la réglementation générale sur la tenue d'événements).
- Une région ne comportant qu'un seul club / équipe se doit tout de même de tenir des Jeux Régionaux. Cette région peut se joindre à une autre région pour le processus de qualification.
- La participation aux Jeux Régionaux est facultative pour tous les autres programmes et groupes d'âge que ceux indiqués dans le tableau précédent, car ils ne sont pas éligibles à participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec (leur inclusion nécessite une sanction d'événement séparée).
- Les athlètes qui participeront à la Finale provinciale des Jeux du Québec 2028 devront respecter les âges prévus à la norme d'opération [PF-3 Admissibilité et inscription des participants](#).

AFFILIATION

Afin de participer aux événements régionaux ainsi qu'aux Jeux Régionaux, les athlètes doivent être affilié.e.s dans une catégorie compétitive (provincial ou national) avec un club de la province et être en règle avec Natation Artistique Québec pour la saison ciblée.

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

HIVER 2028
VICTORIAVILLE

ÉPREUVES	DATE DE NAISSANCE	PROGRAMMES	SEXE
Solo Jeunesse	01/01/2013 au 15/02/2016 entre le 1 ^{er} janvier 2013 et le 15 février 2016	provincial et national	M + F
Duo Jeunesse	01/01/2013 au 15/02/2016 entre le 1 ^{er} janvier 2013 et le 15 février 2016	provincial et national	M + F
Équipe Jeunesse	16/03/2010 au 15/02/2016 entre le 16 mars 2010 et le 15 février 2016	provincial et national	M + F
Solo 17 ans et moins	16/03/2010 au 31/12/2015 entre le 16 mars 2010 et le 31 décembre 2015	provincial et national	M + F
Duo 17 ans et moins	16/03/2010 au 31/12/2015 entre le 16 mars 2010 et le 31 décembre 2015	provincial et national	M + F

Les athlètes doivent être âgé.e.s d’au minimum 12 ans au 15 février 2028 et d’au maximum 17 ans au 15 mars 2028 afin de pouvoir participer à la Finale provinciale conformément à la norme d’opération [PF-3 Admissibilité et inscription des participants](#). Les athlètes doivent être né.es entre le 15 mars 2010 et le 15 février 2016.

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum : 14 athlètes
1 entraîneur.e-chef.fe
1 ou 2 personnel d’encadrement (entraîneur.e adjoint.e et/ou accompagnateur.trice)

Minimum : 1 athlète
1 entraîneur.e-chef.fe

SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEUR.E.S

Tout.e.s les entraîneur.e.s accrédité.e.s par l’organisation des Jeux du Québec doivent être affilié.e.s à la Fédération de natation artistique du Québec et détenir l’une des certifications identifiées.

Entraîneur.e-chef.fe :

Certifié.e | Compétition-Introduction

Entraîneur.e adjoint.e :

Certifié.e ou Formé.e | Compétition-Introduction

** La formation Compétition-Introduction comprends tous les modules spécifiques (1 à 9) ainsi que tous les modules multisports.*

ADMISSIBILITÉ

L’athlète doit avoir participé aux épreuves de sélection des Jeux Régionaux 2028.

L’athlète doit minimalement être identifié.e Espoir par la Fédération en date du 1^{er} février 2028 (se référer à la politique d’identification de Natation Artistique Québec).

AFFILIATION ET MODALITÉ

Afin de participer à la Finale des Jeux du Québec, les athlètes doivent être affilié.e.s dans une catégorie compétitive avec un club de la province et être en règle avec Natation Artistique Québec.

RÉGION D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

La région d'appartenance de l'athlète sera déterminée selon l'adresse permanente du club où il/elle s'entraîne.

MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Afin d'être admissible à la Finale provinciale des Jeux du Québec, une région doit avoir tenu un événement régional, appelé Jeux Régionaux, lors des saisons 2026-2027 et 2027-2028. Les événements devront avoir été sanctionnés par Natation Artistique Québec.

La sélection des membres de la délégation régionale qui participera à la Finale provinciale en 2028 doit se faire à partir des résultats de championnat de la compétition identifiée comme les Jeux Régionaux de la région selon les étapes suivantes :

1. Sélectionner la meilleure équipe Jeunesse (excluant les suppléant.e.s) ;
2. Sélectionner le meilleur duo Jeunesse (excluant le/la suppléant.e) ;
3. Sélectionner le meilleur solo Jeunesse ;
4. Sélectionner le meilleur duo 17 ans et moins (excluant le/la suppléant.e) ;
5. Sélectionner le meilleur solo 17 ans et moins ;
6. Si la délégation n'est pas complète, les athlètes suppléant.e.s de l'équipe sélectionnée au point 1 pourront se joindre à la délégation (pour une équipe de 8 ou moins : maximum de 2, pour une équipe de 9 : maximum de 1 et pour une équipe de 10 : aucun.e suppléant.e autorisé.e).

Les athlètes seront sélectionné.e.s selon la notation suivante :

- Pour les épreuves Jeunesse (15 ans et moins) : 40% figures imposées / 60% routine libre ;
- Solo / Duo 17 ans et moins : 50% de la note de la routine technique / 50% de la note de la routine libre.

RÉTROGRADATION

Aucune.

SURCLASSEMENT

Un.e athlète peut performer dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, conformément à la réglementation de Natation Artistique Québec.

SUBSTITUTION

Permise.

EXCLUSION

Pour toutes les épreuves, les athlètes ayant déjà été sélectionné.e.s sur une équipe nationale.

FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Les épreuves se dérouleront selon la formule préliminaires ⁽¹⁾/ finales.

La note du championnat sera calculée comme suit :

Pour les épreuves Jeunesse (15 ans et moins) : 40% figures imposées / 60% routine.

Pour les épreuves 17 ans et moins : 50% routine technique / 50% routine libre.

⁽¹⁾ Pour qu'une session de préliminaire ait lieu, il doit y avoir 15 inscriptions ou plus à cette épreuve d'équipe et 24 inscriptions à l'épreuve pour les épreuves solos et duos.

MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 18

Médailles d'argent : 18

Médailles de bronze : 18

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneur.e.s.

Catégorie	Épreuves	OR	ARGENT	BRONZE
Jeunesse	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
	Équipe	10	10	10
17 ans et moins	Solo	1	1	1
	Duo	3	3	3
TOTAL		18	18	18

SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Solo : Point attribué à la première position = 76 / Nombre de point séparant chaque position = 1

Duo : Point attribué à la première position = 57 / Nombre de point séparant chaque position = 1

Équipe : Point attribué à la première position = 400 / Nombre de points séparant chaque position = 20

SYSTÈME DE CLASSEMENT

Le classement des régions se fait selon le pointage total par région.



514 252-3114 | jeuxduquebec@sportsquebec.com
sportsquebec.com | jeuxduquebec.com